

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2021

---

RÉNOVANT GOUVERNANCE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT  
EN GUADELOUPE - (N° 3669)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par  
M. Serva

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le territoire guadeloupéen et ses habitants sont particulièrement vulnérables face à divers risques naturels, dont le risque inondation.

Il en faut pour preuve les inondations meurtrières survenues aux Abymes début 2011 (5 morts).

Des épisodes plus récents d'inondations sont venus rappeler une fois encore l'importance de ce risque et la nécessité de s'organiser pour diminuer ses conséquences : les inondations de mai 2012 lors desquelles le trafic dans l'agglomération pointoise a été complètement paralysé, ou encore les inondations d'octobre 2012 consécutives au passage de la tempête Rafael qui ont fait une victime et plus récemment encore, au cours de l'année 2020 où le pire a pu être évité.

De sorte que la gestion des eaux pluviales revêt un enjeu particulier dans le territoire.

Un enjeu d'autant plus particulier qu'il convient de coordonner la gestion du petit cycle de l'eau qui permet d'acheminer l'eau depuis les captages jusqu'au robinet, et le grand cycle de l'eau qui aboutit à ce que l'eau de pluie tombe, ruisselle et inonde le territoire.

Le présent amendement vise à répondre à cet enjeu essentiel.